

COMMISSION DE COORDINATION POUR LA
PRESENCE DE LA SUISSE A L'ETRANGER

c/o Département politique fédéral

3003 Berne, le 26 mars 1973

s.B.30.1.(12) - BOR/ah

Aux représentations diplomatiques et
consulaires suisses

Aux agences consulaires suisses

Aux agences à l'étranger de l'Office national
suisse du tourisme et de Swissair

Aux chambres de commerce suisses à l'étranger

Aux écoles et instituts suisses à l'étranger

Aux sociétés suisses à l'étranger

A ...

1. Introduction.

En date du 13 mars 1972, le Conseil fédéral a créé une Commission de coordination pour la présence de la Suisse à l'étranger; les institutions et administrations dont les activités sont fortement liées au rayonnement de notre pays à l'étranger sont représentées dans ce nouvel organe.

2. Elaboration d'une conception globale.

Parmi les tâches qui ont été attribuées à la Commission de coordination figure l'élaboration d'une conception globale en matière de présence de la Suisse à l'étranger; il s'agit là d'un mandat confié au Conseil fédéral par le Parlement lors des débats qui avaient abouti à l'octroi de nouvelles subventions annuelles à l'Office suisse d'expansion commerciale pour la période 1971-1975.

La fixation de certains principes directeurs apparaît d'emblée comme particulièrement difficile, eu égard à la variété des types d'actions qui doivent être pris en considération et à la diversité des milieux intéressés. La commission a dès lors décidé de mener une enquête sous forme de questionnaires auprès des institutions et administrations concernées. La présente enquête devrait permettre de fixer par la suite un certain nombre de priorités, mais elle n'aboutira pas nécessairement à une augmentation des moyens financiers affectés à la présence de la Suisse à l'étranger. L'octroi de tels crédits est en effet du ressort du Parlement, qui devra se prononcer en dernier lieu sur la conception globale élaborée par la commission.

3. Enquête:

- 3.1. Questionnaire. Considérant notamment que certains critères d'appréciation (efficacité, coût, etc.) sont valables pour tous les types d'actions envisagés, la commission a retenu un questionnaire général sous forme de tableau (cf. papier bleu ci-joint en 4 exemplaires); cette schématisation devrait faciliter le dépouillement par ordinateur. Une notice explicative (voir en annexe), également imprimée sur papier bleu, fournit toutes les explications nécessaires pour répondre au questionnaire général. Il convient de souligner ici que ce dernier a pour seul but de mettre en évidence quelques "trends" et de nous donner un certain nombre d'indices.

Le questionnaire général ne permettant pas de marquer toutes les nuances nécessaires, la commission a jugé utile qu'il puisse être complété selon les besoins par d'autres remarques et suggestions rédigées à part; le document jaune "Problèmes non envisagés dans le questionnaire général" (cf. en annexe) mentionne un certain nombre de questions susceptibles d'être examinées et qui intéressent la commission. Pour faciliter le travail de dépouillement, il importe que ces remarques complémentaires respectent strictement la numérotation indiquée.

Chaque destinataire est bien entendu libre de renoncer à répondre aux questions pour lesquelles il ne dispose pas des éléments d'appréciation nécessaires.

- 3.2. Destinataires. Le Département politique fédéral, l'Office national suisse du tourisme et Swissair envoient les questionnaires ci-joints à toutes leurs représentations et agences à l'étranger, en les priant d'y répondre jusqu'au 31 mai 1973. Il est laissé à la libre décision de tous les autres destinataires de remplir ou non lesdits questionnaires. Toutes les réponses (y compris les remarques complémentaires) doivent être adressées en deux exemplaires au

Secrétariat de la Commission de coordination
pour la présence de la Suisse à l'étranger
c/o Département politique fédéral

3003 B e r n e

4. Collaboration avec la Commission fédérale d'experts pour l'étude de questions concernant la politique culturelle suisse ("Commission Clottu").

Nous tenons encore à souligner que nous avons coordonné nos travaux avec ceux de la commission précitée, dans la mesure où nos champs d'activité se recouvraient.

- 3 -

Nous vous remercions d'avance de votre précieuse collaboration et espérons que nous pourrons répondre ainsi à l'attente du Parlement qui souhaite qu'une meilleure coordination soit instaurée entre les différents milieux intéressés à la présence de la Suisse à l'étranger et qu'une conception globale soit élaborée en la matière.

COMMISSION DE COORDINATION POUR LA
PRESENCE DE LA SUISSE A L'ETRANGER

Le Président:



(Spühler)

Annexes:

- "Questionnaire sur la présence de la Suisse à l'étranger"
(papier bleu), 4 exemplaires
- "Explications permettant de répondre au questionnaire
ci-joint sur la présence de la Suisse à l'étranger"
(papier bleu), 1 exemplaire
- "Problèmes non envisagés dans le questionnaire général"
(papier jaune), 1 exemplaire